

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-007-14754/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises pour l'organisation de la 16ème édition du forum de recrutement d'ingénieurs le Focéen - MGDIS n°5609 68870

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de sa compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt générale dans ce domaine.

La 16^{ème} édition du FORum CENTrale Marseille ENTreprises « FOCEEN », l'un des plus grands forums de recrutement d'ingénieurs de la Région Sud, se tiendra le mardi 7 novembre 2023 au Palais des Congrès de Marseille.

Le FOCEEN est un lieu d'échanges privilégiés entre les étudiants de la région et les entreprises. Il est l'occasion d'une part pour les étudiants de se familiariser avec le monde de l'entreprise et de parfaire leur projet professionnel et d'autre part permet aux entreprises de présenter leur secteur d'activité, ainsi que leurs offres de stages et d'emplois. De nombreux services et activités sont proposés : ateliers pratiques, dispositifs de conseil et d'accompagnement... L'évènement propose ainsi des outils indispensables pour aider les étudiants et jeunes diplômés à trouver un stage ou un emploi et les entreprises, à trouver les profils les mieux adaptés à leurs besoins.

Le forum est organisé par les 28 élèves ingénieurs de l'école Centrale Marseille membres de l'association « FOCEEN ». L'association a inscrit en 2023 l'environnement dans ses valeurs et met en place des actions afin d'obtenir et de respecter la norme ISO 20121, relative à l'organisation événementielle. L'organisation de cet événement permet aux étudiants de mettre en pratique toutes les compétences acquises au cours de leur formation.

Le FOCEEN, qui était déjà certifié ISO 9001, prend de l'ampleur d'année en année. En effet en 2022, lors de la 15ème édition, l'évènement a attiré au Palais des Congrès de Marseille près de 2500 visiteurs, en recherche de stage ou d'emploi, issus des plus grandes écoles de la Métropole : Centrale Marseille, le campus de Microélectronique des Mines de Saint-Étienne, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) d'Aix, les Arts et Métiers campus Aix en Provence, Polytech, Kedge Business School. Ces étudiants ont eu l'opportunité de rencontrer 108 entreprises représentant un large panel de secteurs d'activités, allant de l'aéronautique à l'énergie en passant par le BTP et l'industrie offshore.

Ce forum est l'occasion d'associer la Métropole à un évènement majeur favorisant l'insertion des étudiants dans le monde professionnel et de marquer ainsi son soutien aux grandes écoles d'ingénieurs présentes sur le territoire conformément aux orientations retenues par l'Agenda du Développement Economique.

L'association Le FOCEEN souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023 (dossier N°00005609).

La Métropole est associée à cette manifestation depuis sa création en 2007. Par le présent rapport et après instruction, il est proposé l'attribution à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises (FOCEEN), d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole, la subvention fera l'objet d'un

versement unique. La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste utiliser la subvention attribuée conformément à son affectation.

L'association fournira, au plus tard le 30 juin 2024, le compte-rendu financier de l'action, les comptes annuels de l'organisme, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, le rapport d'activité et le procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association facilitera l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'évènement « FOCEEN » porté par l'association Forum Centrale Marseille Entreprises pour l'insertion professionnelle des étudiants.
- La volonté de la Métropole de marquer son soutien aux grandes écoles présentes sur son territoire, notamment les écoles d'ingénieurs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises (FOCEEN) d'un montant de 2 500 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 – fonction 67 – nature 65748 – sous-politique B370.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE